

TMJ.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-14 du 20 janvier 1986

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,  
Ministre du Commerce, de l'Artisanat  
et du Tourisme, de l'intérim du Cama-  
rade Frédéric AFFO, Ministre des  
Affaires Etrangères et de la Coopération  
pour compter du 12 Janvier 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

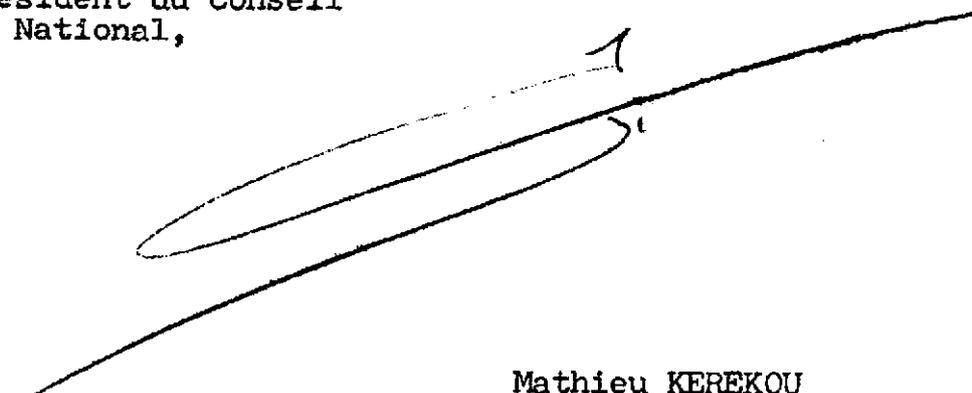
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 12 Janvier 1986, le Camarade Soulé DANKORO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Frédéric AFFO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Janvier 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 CPC 6 MCAT-MAEC 6  
autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-  
Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-